

NÎMES, le 16 DEC. 2021

Affaire suivie par : Christophe PERRIN
Téléphone : 04 66 36 40 50
Courriel : christophe.perrin@gard.gouv.fr

La préfète du Gard

à

- Mesdames et Messieurs les parlementaires du Gard,
- Mesdames et Messieurs les maires du Gard ;
- Madame la Présidente du Conseil Départemental ;
- Mesdames, Messieurs les Présidents d'établissements publics de coopération intercommunale
- Monsieur le Président de l'association des maires du Gard
- Monsieur le Président de l'association des maires ruraux du Gard
- Monsieur le président de la fédération de l'hôtellerie

en communication pour information à :

Madame, Messieurs les sous-préfets d'arrondissement
Monsieur le Président de la chambre de commerce et d'industrie
Monsieur le président de la chambre des métiers
Madame la Présidente de la chambre d'agriculture

Objet: reprise de l'épidémie de covid-19 – respect des gestes barrières lors des rassemblements et dans les établissements recevant du public

Comme vous le savez, la cinquième vague de l'épidémie de covid-19 est très virulente, tout particulièrement dans le département où tous les indicateurs se sont rapidement et fortement dégradés. Le taux d'incidence au 15 décembre atteint 724/100.000 habitants, le taux de positivité 8,7 % plaçant ainsi le département au premier rang de la région Occitanie.

Les chiffres des hospitalisations sont également en progression : 47 % des personnes en réanimation le sont pour covid soit 26 personnes, 26 autres sont en soins critiques et 145 sont hospitalisées.

Si la vaccination progresse, le taux de couverture vaccinale est plus faible dans le Gard qu'au niveau national. La remobilisation des centres de vaccination pour effectuer les doses de rappel est très satisfaisante. A ce jour 180.000 personnes ont reçu leur troisième injection.

Il convient donc de freiner la propagation de l'épidémie en limitant les interactions à risques. Dans cet esprit, le gouvernement a décidé la fermeture des discothèques pour quatre semaines à compter du vendredi 10 décembre. Le respect de cette mesure doit être absolu. Aussi, j'ai sensibilisé les forces de l'ordre sur ce sujet et je vous demande également de mobiliser vos polices municipales. Les activités de danse sont également interdites dans les bars et restaurants.

Dans le même esprit, les événements festifs dans les ERP dont l'organisation peut conduire à des conduites à risques avec des activités interdites (piste de danse avec vente de boissons et entrée payante) sont à proscrire.

Les fêtes étudiantes et de fin d'année dans les établissements scolaires et universitaires sont suspendues.

Le port du masque et le strict respect des gestes barrières restent obligatoires dans tous les ERP, extérieurs comme intérieurs, y compris lorsque leur accès est soumis au passe sanitaire. La mise à disposition de gel ou solution hydroalcoolique est à prévoir.

Par ailleurs, pour les événements en extérieur, le contrôle du passe sanitaire doit être appliqué partout où cela est possible. De plus, la consommation de produits alimentaires doit être réservée à des zones soumises au contrôle du passe sanitaire.

Des mesures complémentaires pourraient être prochainement annoncées par le gouvernement à l'issue du conseil de défense qui se tiendra demain vendredi 17 décembre.

Mes services restent à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

*Ami pour votre aide -
Bonne nuit*

La Préfète,



Marie-Françoise LECAILLON